

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 41
Votes exprimés : 40
POUR : 40
CONTRE : 0
Abstentions : 1
Date de la convocation :
29 avril 2025
Date d'affichage :
29 avril 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mai, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT, absent excusé (représenté par Benjamin RAVERAT) – Nadine LEGENDRE, absente excusée (représentée par Christian OPIOLA) – Philippe DESCHAUMES – Béatrice BOISE - Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) – Jacqueline DE DEMO – Jean-Louis GROGUENIN – Marie-Laure GRIMARD – Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Clément POINTEAU, absent excusé (pouvoir à Cloria JAOLAZA) – Cloria JAOLAZA – Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU, absente excusée (pouvoir à Nathalie LABOSSE) – Philippe LARDIN - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN - Christophe CHEYSSON, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) – Sylvie CHARPIGNON - Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT – Bernard ENFRUN - Michel CODRAN –

Absents excusés : Marcel GEORGES -

Absents : Gilles SACHEPEY – Pierre-Yves ROY – Evelyne CALLEJA – Bertrand LEBLANC – Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER – Christian LARDIN -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**CHARTER D'ENGAGEMENT POUR UNE ALIMENTATION DURABLE ET DE QUALITE
DANS L'YONNE
VALIDATION**

Le Président explique à l'Assemblée que lors de la commission départementale de l'alimentation durable du 19 novembre 2024, un bilan a été partagé sur les enjeux de l'alimentation locale et durable ainsi que sur les démarches engagées sur chaque territoire du département.

Afin de renforcer la coopération autour des enjeux agricoles et alimentaires de demain, une charte d'engagement pour une alimentation durable et de qualité dans l'Yonne a été élaborée. Elle formalise l'engagement collectif en faveur de partenariats à long terme dans l'objectif de rendre accessible une alimentation durable, résiliente et de qualité pour tous les habitants de l'Yonne.

Il propose au Conseil Communautaire d'approuver les termes de cette charte d'engagement.

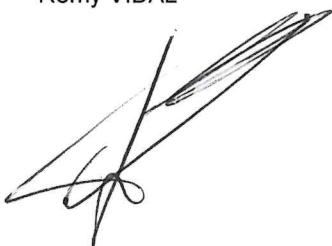
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 40 voix POUR et 1 abstention (Michel CODRAN),

APPROUVE la charte d'engagement pour une alimentation durable et de qualité dans l'Yonne.

AUTORISE le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération, dont la signature de ladite charte.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL



Le Président,
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 12/05/2025 14 40

REÇU EN PREFECTURE

le 12/05/2025

Application agréée E-legalite.com